Initiatives parlementaires

l'annulation du programme d'enseignement des langues secondes nuisent vraiment à la cause de la citoyenneté au Canada.

Il faudrait également revoir la Loi sur la citoyenneté afin d'établir bien clairement la légitimité et l'intégrité des juges de la citoyenneté. Les juges de la citoyenneté ne devraient pas devoir leur nomination au favoritisme politique. Une révision de la Loi sur la citoyenneté doit porter sur le processus de nomination et les qualifications que les juges de la citoyenneté devraient posséder, et établir en quoi ils diffèrent des autres juges et en quoi la cour de la citoyenneté diffère des tribunaux judiciaires au Canada.

Parmi les modifications à apporter à la Loi sur la citoyenneté, il faudrait prévoir l'obligation d'élaborer des programmes d'éducation civique. Je ne saurais trop insister sur ce point. Je me préoccupe beaucoup des compressions budgétaires que le gouvernement a imposées en matière de formation civique. Beaucoup de néo-Canadiens sont mieux informés que beaucoup d'entre nous, Canadiens de naissance, sur ce que cela veut dire qu'être Canadien. Nous devons élargir l'éducation civique et la rendre intéressante pour tous les segments de la société canadienne, dans les écoles et par le truchement de programmes publics en utilisant les techniques des médias modernes comme la vidéo et la télévision.

Nous devons tous avoir une meilleure connaissance de l'histoire du Canada, y compris de sa composante multiculturelle. Le récent référendum a montré que les Canadiens veulent revitaliser leur citoyenneté et avoir vraiment leur mot à dire dans les affaires publiques. Il est temps de revoir la Loi de 1947 sur la citoyenneté. Une des modifications à apporter devrait consister à éliminer cette distinction entre Canadien de naissance et Canadien par choix. Chaque citoyen fait partie de notre famille canadienne avec des droits et des devoirs égaux. La citoyenneté constitue un engagement entre citoyens les uns à l'égard des autres et à l'égard du Canada. C'est un partenariat actif.

Je le dis au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, attaquons-nous dès maintenant à cette tâche importante.

• (1145)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville. Cette motion arrive à point nommé, et j'espère que nous l'adopterons à l'unanimité aujourd'hui même.

Je suis heureux et fier d'être membre du Parti libéral, le parti qui a déposé la première loi sur la citoyenneté au Canada et qui a donné aux Canadiens le droit à la citoyenneté. Depuis 1947, un certain nombre de modifications ont été apportées à cette loi, mais ce n'est que récemment que j'ai commencé vraiment à me familiariser avec cette loi et avec le système en général et que je me suis rendu compte du nombre incroyable de lacunes que renfermait cette mesure législative.

À l'heure actuelle, un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement peut demander la citoyenneté canadienne au bout de trois ans. En principe, il doit d'abord appeler au bureau de la citoyenneté pour obtenir un formulaire de demande. Comme dans tout autre ministère fédéral, on lui dira de venir chercher un formulaire. C'est donc le premier obstacle que doit franchir un immigrant dans notre pays. Il attendra non pas un, deux ou trois jours, ni un ou deux mois, mais jusqu'à neuf mois pour obtenir un formulaire de demande de citoyenneté.

La loi dit qu'on a droit à la citoyenneté après trois ans, mais il faut en fait attendre trois ans, plus neuf mois pour obtenir le formulaire de demande. Les immigrants obtiennent le formulaire, le remplissent et le présentent. Dès lors, monsieur le Président, vous serez étonné d'apprendre qu'il faut attendre jusqu'à un an après avoir présenté sa demande initiale, non pas pour obtenir la citoyenneté, mais pour obtenir une entrevue avec un juge. C'est donc trois ans et neuf mois, plus une autre année. Il faut attendre quatre ans et neuf mois avant de pouvoir voir un juge pour obtenir la citoyenneté.

Vous ne pouvez pas imaginer les histoires d'horreur que j'ai entendues à ce sujet dans la circonscription d'Ottawa-Centre et dans toute la région de la Capitale nationale. S'il se trouve qu'on est parmi les personnes malchanceuses qui sont arrivées d'Italie, il y a 30 ans, ou de la Chine ou de Hong Kong, il y a 40 ans, et qui n'avaient pas fait d'études dans leur pays parce qu'elles n'en ont pas eu la chance—même pas dans leur langue maternelle, alors encore moins en anglais ou en français—on est victime des histoires d'horreur que je vais vous raconter.

Une requérante, une dame de 63 ans qui n'avait jamais été à l'école de toute sa vie et qui habitait au Canada depuis plus de 37 ans, voulait obtenir une entrevenue avec le juge de la citoyenneté. Je vais vous le dire en français puisque la question a été posée en français. On lui a demandé:

[Français]

«Dans quelle province produit-on le plus d'huile et le plus d'électricité?»